
DORE Gianni. — *Amministrare l'esotico : l'etnografia pratica dei funzionari e dei missionari nell'Eritrea coloniale*

Silvia Bruzzi



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/etudesafriaines/28194>

DOI : 10.4000/etudesafriaines.28194

ISSN : 1777-5353

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 5 décembre 2019

Pagination : 1161-1163

ISBN : 9782713227813

ISSN : 0008-0055

Référence électronique

Silvia Bruzzi, « DORE Gianni. — *Amministrare l'esotico : l'etnografia pratica dei funzionari e dei missionari nell'Eritrea coloniale* », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], 236 | 2019, mis en ligne le 05 décembre 2019, consulté le 07 janvier 2022. URL : <http://journals.openedition.org/etudesafriaines/28194> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/etudesafriaines.28194>

Ce document a été généré automatiquement le 7 janvier 2022.

© Cahiers d'Études africaines

DORE Gianni. — *Amministrare l'esotico : l'etnografia pratica dei funzionari e dei missionari nell'Eritrea coloniale*

Silvia Bruzzi

RÉFÉRENCE

DORE Gianni. — *Amministrare l'esotico : l'etnografia pratica dei funzionari e dei missionari nell'Eritrea coloniale*. Padova, CLEUP, 2017, 318 p., bibl., ill.

- 1 Dans l'ouvrage *Amministrare l'esotico : l'etnografia pratica dei funzionari e dei missionari nell'Eritrea coloniale*, Gianni Dore met en lumière les processus de construction par les administrateurs et les missionnaires italiens du savoir colonial sur la société érythréenne, à la fois juridique et ethnographique, depuis la focale d'un groupe minoritaire et périphérique d'Érythrée : les Kunamas.
- 2 Ethnologue et historien ayant une longue expérience de terrain parmi la société paysanne kunama, Gianni Dore poursuit un travail extrêmement fin d'anthropologie historique sur la production du savoir par une pluralité d'acteurs (fonctionnaires, missionnaires, savants et voyageurs) au sujet de ce peuple de la plaine soudanaise de l'Érythrée occidentale pendant l'occupation italienne du pays (1890-1941). Il explore la question des imaginaires produits à l'époque autour des sociétés matriarcales d'Afrique, dont le cas des Kunamas d'Érythrée devint un exemple classique qui répondait à « l'anxiété ordinatrice » des fonctionnaires coloniaux (p. 27). Il intègre le travail d'archive de l'historien avec des matériaux rassemblés au cours de ses enquêtes ethnographiques, tout en adoptant une démarche d'anthropologie juridique.
- 3 Le premier chapitre montre le processus de construction d'une représentation stéréotypée d'une société dite « matriarcale ». En tant que produit d'une fascination exotisante de l'autre, les Kunamas d'Érythrée étaient perçus, d'un côté, comme une

« archive vivante du primitif » et, de l'autre, comme un « problème pratique de gouvernement et du maintien de l'ordre colonial » (p. 21).

- 4 D'abord, l'auteur s'intéresse à l'histoire de la pensée anthropologique italienne, en soulignant les références culturelles des juristes et des ethnologues africanistes. Il décrit ensuite la circulation des idées qui accompagne le débat sur le matriarcat en Afrique à l'époque, et notamment celui de la société kunama, décrite comme une « démocratie égalitaire ». Puis, il conduit une enquête micro-historique des cas judiciaires qui attirent l'attention des autorités coloniales, en montrant toute la complexité du système de parenté kunama.
- 5 La question de la sorcellerie parmi les Kunamas fut au cœur de l'intérêt folklorique colonial, ainsi que du souci de contrôle par les fonctionnaires et les juristes italiens. Le deuxième chapitre s'y intéresse, à partir des phénomènes de possession. Au cœur de ces phénomènes, se situe le rôle des *andinne*, femmes possédées et maîtresses de possession, de soin et de divination. À travers l'analyse du lexique, des techniques et de la communication des corps, l'auteur montre un aspect souvent marginal dans les récits des fonctionnaires, des voyageurs et des missionnaires et pourtant essentiel pour comprendre ces phénomènes de possession parmi les femmes kunamas : l'archive du corps, refuge de la mémoire, de l'histoire et de l'expérience des subalternes. Ainsi, dans cette analyse, les références aux travaux de Roberto Beneduce ont une place remarquable. Les premiers à constater la présence des *andinne* furent les missionnaires, hommes et femmes, suédois d'abord, puis italiens, dès la fin du XVIII^e siècle. Ils décrivirent l'état de transe, les phénomènes de glossolalie (avec le recours à des termes en arabe, comme l'a remarqué aussi Minako Ishihara dans d'autres cas de possession en Éthiopie), les danses et les chants, l'utilisation des épées et des lances, leur rôle de mediums et de guérisseurs. Ces narrations dévoilent la compétition avec les missionnaires et le conflit de pouvoir avec ces figures, dans le domaine du soin des sociétés locales. La question de la sorcellerie, celle du contrôle social et celle de la justice coloniale font l'objet du quatrième chapitre, où l'auteur montre comment les administrateurs militaires et civils italiens, mais aussi les missionnaires, tentèrent de maîtriser, classifier, codifier, contrôler et réprimer des phénomènes qui étaient par ailleurs très hétérogènes. Procédures inquisitoires, ordalies et confessions – collectées par les missionnaires et par les fonctionnaires – entrent en collision avec le droit italien et montrent les interactions complexes entre ces différentes pratiques judiciaires. Ainsi, ces interactions déclenchent à leur tour des processus de codification du droit pénal dans la colonie. L'ouvrage s'achève avec une analyse du droit pénal à la lumière de l'ethnologie juridique appliquée à l'institution du *mārmāra*, *awaccac* ou « *afersatà* » (interrogatoire, investigation). Celle-ci était un instrument des procédures judiciaires dans le Tigré qui permettait de vérifier la responsabilité pour certains crimes (incendie et vol notamment).
- 6 L'ouvrage de G. Dore montre toute la complexité des interactions sociales dans le contexte colonial et ouvre la piste à plusieurs perspectives de recherche : du pluralisme juridique à l'histoire de l'ethnologie juridique en Érythrée ; des interactions entre missionnaires, fonctionnaires et intermédiaires locaux à leurs rôles dans la production du savoir ethnologique et juridique. Il met en lumière le rôle-clé des intermédiaires, en particulier des dirigeants et des interprètes (qui parfois coïncident) et montre comment ces acteurs participent à la production du savoir colonial. Leur rôle est étudié à la fois pour analyser le processus de « construction du savoir » et pour explorer les

dynamiques de « production du pouvoir subalterne » (p. 226). La rencontre entre ces acteurs fut le moment d'un important échange d'informations sur la société coloniale, mais aussi de négociation entre différents pouvoirs politiques (pp. 225-230). Une rencontre qui — avec tous ces conflits et malentendus culturels — conduit les autorités coloniales à adopter des pratiques juridiques conséquentes.

- 7 L'approche de G. Dore est très intéressante d'un point de vue méthodologique car elle permet de saisir comment certaines catégories coloniales se produisent. En ce sens, il s'agit d'une étude essentielle pour aborder ces questionnements d'un point de vue comparatif avec d'autres sociétés coloniales, comme les Touareg, les Beni 'Amer ou d'autres populations soudanaises.